

In WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in duplicate at Ottawa this 9th day of March 1981, in the English and French languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à Ottawa, le 9^{ième} jour de mars 1981, en français et en anglais, chaque version faisant également foi.

MARK MACGUIGAN

For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

BARRY GRAHAM DEXTER

For the Government of Australia
Pour le Gouvernement de l'Australie